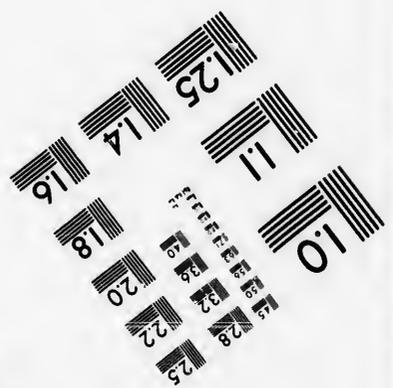
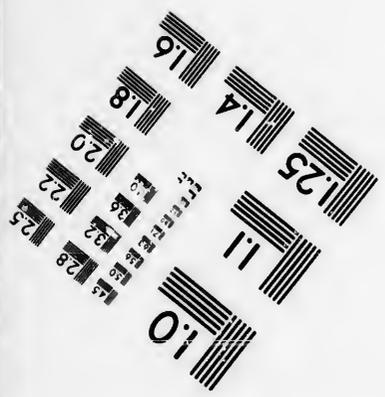
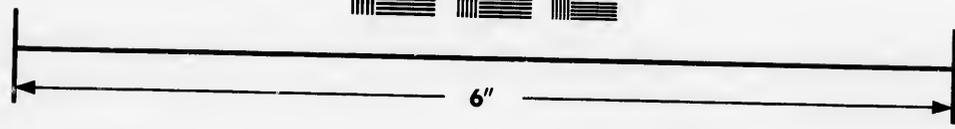
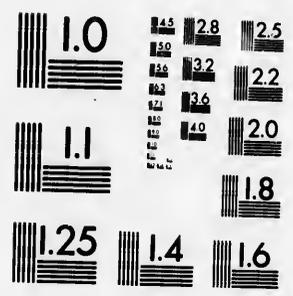


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

**© 1986**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |   |   |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées  |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence  |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire  |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure  | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible  |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:<br>Commentaires supplémentaires:  |   |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

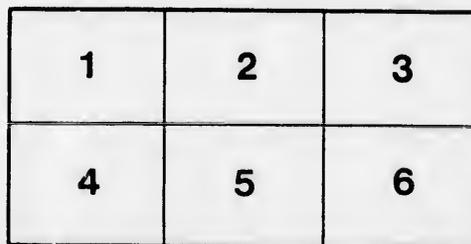
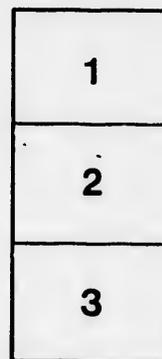
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

re  
détails  
es du  
modifier  
er une  
filmage

es

arrata  
to

pelure,  
n à

32X

e

273 Hist du Can.  
Nouveau France. No 1

UNE

# COLONIE FRANÇAISE

AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

OU

ANALYSE D'UN MÉMOIRE INÉDIT SUR LE CANADA

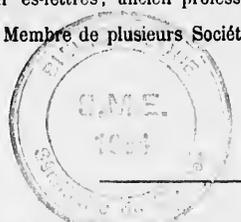
PAR

M. L.-B. DES FRANCS, Bibliothécaire,

Docteur ès-lettres, ancien professeur de Rhétorique, Séminaire de Québec,

Membre de plusieurs Sociétés savantes. 3, rue de l'Université,

Québec 4, QUE.



(Extrait des Mémoires de la Société de Statistique de Niort.)

-N.B.- Cette dissertation est entièrement  
à côté de la vérité - à cause d'inquiétoires.  
Tout ce qui est attribué à Myrde Javal  
est de Myrde St.-Vallier - et la date  
du document NIORT, si elle était contrôlée,  
serait L. CLOUZOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR 1694 plutôt  
22, RUE DES HALLES, 22 1874  
que 1674. Cela est évident par  
les incohérences historiques  
et les archives du Séminaire récemment  
confiées.  
H. Prevost, g<sup>de</sup>  
sous-archiviste  
Janvier 1853



**BIBLIOTHEQUE**

— DE —

M. l'abbé VERREAU

No. ....

Classe .....

Division .....

Série .....

4695

**UNE COLONIE FRANÇAISE**

AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.

---

SAINT-MAIXENT, TYP. CH. REVERSE.

---

UNE  
**COLONIE FRANÇAISE**

AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

OU

ANALYSE D'UN MÉMOIRE INÉDIT SUR LE CANADA

PAR

M. L.-B. DES FRANCS,

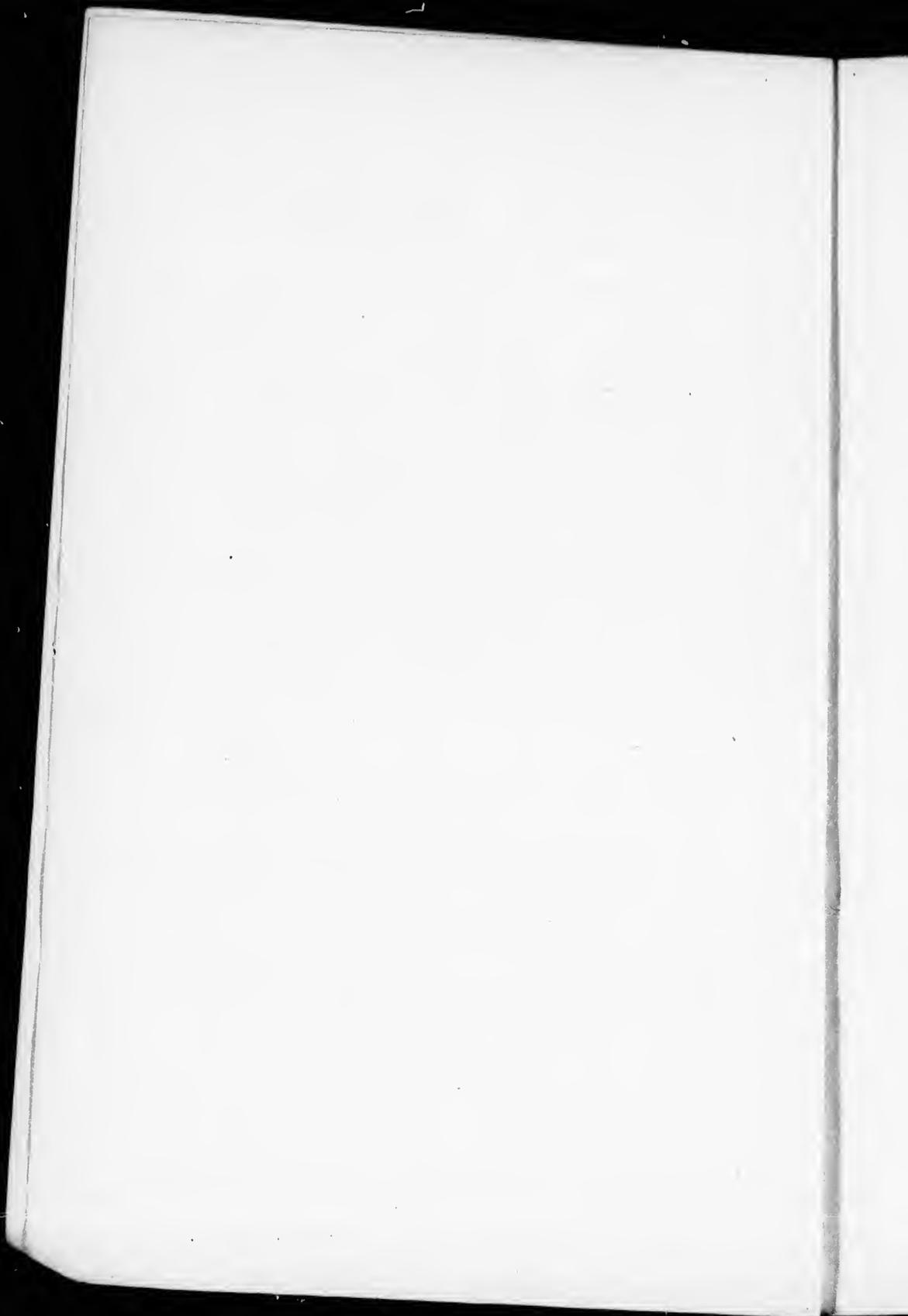
Docteur ès-lettres, ancien professeur de Rhétorique,  
Membre de plusieurs Sociétés savantes.

---

(Extrait des *Mémoires de la Société de Statistique de Niort.*)

---

NIORT  
L. CLOUZOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR  
22, RUE DES HALLES, 22  
1874



I.

En parcourant notre histoire nationale, il est deux choses que j'ai toujours patriotiquement regrettées : en premier lieu et au-dessus de tout, la suppression de l'ordre de Malte, une des plus pures, des plus glorieuses pages de nos annales chrétiennes et françaises : ensuite la dépossession que nous subîmes, après plus de deux siècles de domination, d'une de nos principales colonies, du Canada, cette France transatlantique, magnifique conquête de nos marins, où s'ouvraient de si larges débouchés à notre commerce, et même à notre industrie locale.

Il y a quelques années, pendant un voyage à Paris, je me trouvai en rapport avec le conservateur des Archives de la Marine, avec lequel j'échangeai quelques pièces pouvant servir à la rédaction de notre histoire maritime qu'il se proposait d'écrire. M. Margry me communiqua en retour des lettres intéressantes de nos illustres marins, dont l'un, allié à ma famille, le commandeur de Rasily (1), après une victoire sur les Anglais,

(1) François de Rasily, d'une ancienne famille de Touraine, dont une branche habitait naguères les châteaux de la Guérinière, près Loudun, et Jarsay, près Ténézay, chef d'escadre (1596, 1610), contribua avec Champlain, à la fondation de Québec ; il visita aussi les bords du Maragnon ou rivière des Amazones et y arbora, le premier, le drapeau français.

— Quant au commandeur, il figura avec distinction au siège de la Rochelle. Il existe dans les Mémoires d'Urbain Chevreau (de Loudun), une lettre où se trouve cette phrase : le commandeur de Rasily pacifia les Iroquois et parut comme un Dieu au milieu des Barbares.

prit possession, en 1630, au nom de Louis XIII, de l'Acadie et des côtes de Terre-Neuve jusqu'au fleuve Saint-Laurent. En même temps il m'engagea à faire des recherches soit dans les archives du Poitou et de la Touraine, soit dans les documents déjà réunis par moi, ou que j'aurais occasion de rencontrer ailleurs.

Ce sont ces investigations qui m'ont fait découvrir un manuscrit assez curieux, bien conservé, portant sur une contestation survenue, en 1674, entre François de Laval, premier évêque de Québec, le Chapitre des Chanoines, et le Séminaire des Missions Etrangères en Canada, alors dirigé par l'abbé de Salignac-Fénelon, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice.

L'archevêque de Paris, François de Champvallon, et le Père La Chaise, étant intervenus dans cette affaire, en faveur de l'Evêque, le débat en acquiert d'autant plus d'intérêt; voilà pourquoi j'ai pensé qu'il n'était pas indigne de la Société de connaître et d'apprécier cette pièce dont je vais vous entretenir.

Mais avant que d'entrer en matière et de vous exposer les faits spéciaux relatifs à ce document, il me semble qu'il est à propos, afin de l'éclairer et de le mettre dans son jour, de le faire précéder d'une étude historique, c'est-à-dire de quelques idées préalables sur la colonisation et sur l'état où se trouvait le Canada, vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, date de notre manuscrit.

La colonisation d'un pays quelconque, Messieurs, fut toujours un grand acte et une œuvre d'un enfantement difficile et laborieux. Dans l'antiquité Gréco-Romaine, une tribu, une peuplade toute entière émigrant, transportait ailleurs sa patrie, emportant avec elle ses dieux, ses traditions, ses usages et sa constitution : c'était un essaim allant former en des lieux plus propices une nouvelle ruche; c'était, par exemple, Athènes transportée à Milet ou à Samos; Phocée transportée à Marseille, alors la patrie se confondait avec la cité. Chez les peuplades germaniques, la race dominant la cité, le vainqueur se superposait au vaincu, le chef étant acclamé plutôt à cause de sa valeur personnelle, qu'à cause de l'illustration des siens,

puisqu'ils tous étaient des hommes libres, il se glorifiait d'être le roi des hommes, et non le roi de la terre : ainsi Hilderik, père de Klodwig, s'intitulait Koning der Frankon, Childericus, rex Francorum.

Depuis les idées changèrent avec l'influence des temps, des mœurs, des gouvernements. Ainsi, quand l'Amérique fut découverte, des transports de joie éclatèrent partout dans la vieille Europe, parce qu'on avait trouvé non-seulement de vastes espaces pour y déverser le trop plein de la population dont surabondait l'ancien continent, mais surtout parce qu'on y avait découvert de l'or en abondance, de riches mines à exploiter. Quelle curée pour les aventuriers, pour les trafiquants et les spéculateurs de toutes sortes; car dès ce temps-là, comme de nos jours, comme du temps d'Horace, où déjà la cupidité débordait, on aspirait à s'enrichir vite et sans peine :

Ut rem facias, rem.

Si possis recte : si non, quocumque modo rem.

Hor. liv. I, ép. 1.

Toute la différence entre les anciens et les modernes est là : Coloniser en vue de la liberté, ou coloniser en vue de l'or. Il faut pourtant en excepter ceux qui émigrèrent en Amérique à la suite des guerres religieuses et politiques : car vous n'ignorez pas, Messieurs, que la religion et la liberté se rattachent entre elles par des liens si étroits que, quand l'une est atteinte, l'autre périclité nécessairement. Pouvons-nous dire, sans altérer la vérité, que nos concitoyens aient échappé à l'entraînement des aventuriers Espagnols et Italiens qui, les premiers, foulèrent le sol du Nouveau-Monde? Étaient-ils guidés par d'autres mobiles, ces Normands et Bretons (Thomas Aubert, Jacques Cartier et leurs compagnons), qui découvrirent le Canada, le visitèrent, l'explorèrent et le reconnurent, ainsi que Terre-Neuve et le Labrador? Mais voyez ce qui se passe alors : à peine la découverte est-elle opérée que le Pouvoir Central intervient, d'abord en protecteur, bientôt après en oppresseur, ou du moins en surveillant incommode et tracassier. La tradition du despotisme

romain à peine déguisée, à peine transformée par les légistes, ne cesse de déteindre sur notre histoire; c'est une ombre fatale qui, depuis la conquête et l'asservissement des Gaules, plane encore aujourd'hui sur notre pays.

François I<sup>er</sup>, le roi qui n'a pas craint de dire dans ses actes publics, ce que n'avait osé aucun de ses devanciers : Tel est notre plaisir, s'empressait de nommer un gouverneur à 2000 lieues de la France, dans une contrée sauvage, où il n'y avait encore ni villes, ni habitants. Et croyez-vous que ce fut le marin investigateur qu'il décora de ce titre? Non, ce fut La Roque de Roberval, un gentilhomme Picard : ainsi le roi d'Espagne, Philippe II, préférait Bovadilla, un courtisan, à Christophe Colomb qui lui avait donné des royaumes !

Il est juste pourtant de reconnaître que l'influence du gouvernement fut utile et propice dans les débuts, avant que d'être oppressive, comme elle le devint plus tard, sous la domination arbitraire de Richelieu et sous le règne autocratique de Louis XIV : de même qu'il faut faire la part de l'imagination et des mœurs du temps pour apprécier sainement la conduite des colons primitifs, — ainsi, bien des Français, comme les Espagnols, se croyaient alors des envoyés du ciel, destinés à convertir les sauvages indigènes : et tout en courant à travers les forêts, à la recherche de l'or et des fourrures, ils se figuraient travailler à l'œuvre de la civilisation, à la régénération d'un autre monde. En négligeant la culture de la terre et l'éducation des troupeaux pour la chasse et la guerre, ils s'imaginaient créer des colonies !

Bientôt même ils se tournèrent les uns contre les autres, et ils s'égorgeaient, protestants et catholiques, au nom de la Religion, sous prétexte d'hérésie; tandis que les Anglais plus sages, laissant à la conscience de chacun la solution de questions trop longtemps débattues sans utilité pour personne, donnaient aux indigènes et à leurs voisins de plus profitables exemples, de plus fructueux enseignements.

Débarqués là où fleurissent aujourd'hui les Etats-Unis, ils cultivaient la terre autour d'eux, en prenant ainsi possession par le travail, la plus légitime des conquêtes; puis à côté des

cabanes palissadées, ils fondaient le temple et l'école, bases de la liberté politique et garantie de toute indépendance.

Croirait-on, Messieurs, qu'il s'était écoulé un siècle depuis la découverte du Canada, avant qu'on y eût encore bâti une ville ! Enfin le 3 juillet 1608, Samuel de Champlain, Saintongeois d'origine, jetait les fondements de Québec, de concert avec le chef d'escadre Fr. de Rasily, au lieu où le Saint-Laurent rétrécit son énorme canal. Ce fleuve avait été reconnu, dès l'an 1508, par Thomas Aubert de Dieppe.

Que n'eussent pas fait, en d'autres temps, quatre générations d'hommes jaloux d'y constituer la famille et la cité ! Quatre générations dégagées d'entraves, à l'abri du despotisme religieux et politique qui pesait alors sur la société européenne. Pourquoi donc la colonisation du Canada avait-elle marché si lentement, et opéré si peu de progrès dans le cours d'un siècle tout entier ? La raison en est sans doute curieuse à rechercher, et elle pourrait rendre d'utiles services, si on la comparait au régime pratiqué encore aujourd'hui dans les colonies françaises. C'est que nos concitoyens étaient imbus des mêmes préjugés que les Espagnols ; c'est qu'ils ne pensaient qu'à calquer le gouvernement d'un pays nouveau sur le gouvernement de la métropole, sans tenir compte ni du temps, ni des races, ni des conditions morales et politiques variables selon les peuples et les climats : aussi partout chez eux voyait-on le soldat, le recors et le douanier, au lieu du laboureur, de l'industriel et du maître d'école.

Qu'avait produit un tel état de choses ? Qu'en était-il sorti ? Des ébauches de villages, des forts en terre, des remparts ou des palissades en bois, décorées du nom de villes et de citadelles, des cabanes de pêcheurs à Terre-Neuve.

Sans doute il était beau à nos marins d'effectuer à la voile, en vingt-et-un jours de traversée, les deux mille lieues qui séparent Saint-Malo du fleuve Saint-Laurent. Sans doute explorer les mers intérieures du Canada, reconnaître le lac Ontario, attaquer les Iroquois avec le fer, tandis que le missionnaire Caron essayait de les dompter par la parole et d'en faire des chrétiens, ce sont là des actes d'audace qui recommandent

le nom de Champlain à la postérité : nous trouvons là le religieux et le soldat, mais où est le colon véritable ? En suivant un système contraire et mieux raisonné, les Anglais, grâce à l'agriculture, à la patience dans le travail, voyaient fleurir la Virginie et fondaient la ville de James-Town. Moins soucieux d'implorer, comme les nôtres, de la métropole et des soldats et des lois, que de se diriger virilement en consultant leur propre volonté, ils préludaient à l'établissement d'un gouvernement libre, en appelant les colons à s'armer, à se réunir en assemblée délibérante, à s'administrer eux-mêmes. Quelle leçon pour nous !

Néanmoins la colonie française fit sous le règne de Louis XIII, quelques progrès qu'il serait injuste de méconnaître. Richelieu organisa une compagnie pour l'exploitation du commerce des pelleteries, une des richesses du Canada que se disputent aujourd'hui les Anglais et les Russes. En même temps, et sur les traces des chasseurs, s'avançaient les missionnaires, ces hardis et modestes pionniers de la civilisation chrétienne, dont l'action eût été bien plus efficace, si elle n'avait été entravée par un clergé plus jaloux de prélever la dime, comme en France, et d'assurer ses revenus, que de propager l'instruction.

Bientôt cependant le monopole décrété par le puissant cardinal eut pour effet de ralentir les transactions, comme il résulte de tout système restrictif et prohibitif, de refroidir les colons et d'irriter les Iroquois, la plus belliqueuse des peuplades indigènes. Secrètement poussés par les marchands étrangers qui faisaient briller à leurs yeux de plus gros profits, ces sauvages jusques-là alliés des Français, firent cause commune avec les Anglo-Américains. Donc la guerre, comme aujourd'hui en Algérie contre les Arabes, redevint l'état normal de la colonie française ; donc il fallut faire appel à de nouveaux soldats, il fallut élever de nouveaux postes aux débouchés des lacs Ontario et Erié, ces méditerranées du Nouveau-Monde. Sans le courage du marquis de Frontenac, que serait devenu le Canada ? Ce fut lui qui repoussa les rebelles de Montréal, et força les Iroquois à la paix. Malgré la découverte du Mississipi que de hardis explorateurs, le Franco-Canadien Jolliet et le Père

Marquette, descendirent de sa source à son embouchure, ce beau pays, si légèrement décrié par Voltaire, eût été perdu pour nous, un siècle plus tôt, et dans de pires conditions.

En effet, les colons anglais, confiants dans leur nombre toujours croissant, grâce à la fécondité de la race saxonne, tandis que la population Franco-Canadienne, mal recrutée, allait décroissant, formèrent le projet de conquérir un pays qui ne pouvait échapper à leur incessante poursuite. Que faisait cependant le gouvernement français pour soutenir cette colonie qui, par son étendue et son importance, pouvait s'élever à un si bel avenir ?

Louis XIV était entièrement dominé par le point de vue religieux, politique et administratif de la vieille Europe : ainsi tout en se préoccupant de la conversion des sauvages, il refusait aux Protestants le droit de s'y établir; son esprit vindicatif les poursuivait même au-delà des mers, son successeur devait aller plus loin dans un autre sens. Louis XV y envoyait, comme supplément à la population, une cargaison de filles publiques dont la police avait fait la presse à Paris, de même que de nos jours on envoie des forçats dans la Nouvelle-Calédonie. Quelle base pour asseoir la colonisation de cette vaste contrée ? Que penser aussi de l'esprit d'un gouvernement qui déverse sur une colonie à fonder l'écume et le rebut de la vieille société européenne ?

## II.

Tel était l'état des choses au Canada, vers l'année 1674, lorsque surgit un nouveau sujet d'affaiblissement pour cette colonie, par suite des prétentions de l'évêque de Québec à dominer, à réduire sous son autorité absolue le Chapitre des chanoines de cette ville, et le Séminaire, récemment fondé, des missions étrangères.

Tandis que les RR. Pères ne songeaient qu'à recruter des

prosélytes, à façonner les novices, leurs disciples, par une instruction assortie à leur destination, ce qui était, à notre avis, le propre de l'habileté et de la prévoyance, les évêques, habitués en Europe, à vivre sans contrôle, à tout faire plier sous leur volonté dominatrice, ne s'inquiétaient d'autre chose que d'étendre leur juridiction sur les paroisses voisines, où ils prélevaient la dîme, et sur les congrégations religieuses dont ils jalouaient l'indépendance. Appliqué à l'Amérique, à un pays nouveau où tout était à créer, un tel système était-il autre chose qu'une aberration, qu'un anachronisme? Quels fruits pouvait-il produire?

Le manuscrit (1) que je vais décrire et analyser, ne fit-il que constater l'attitude du clergé et du pouvoir, en cette occasion, mériterait d'être cité, à plus forte raison quand il s'y trouve mêlé des noms historiques.

### III.

Établissons nettement la question, et tâchons de la placer dans son véritable jour.

Le Chapitre des chanoines, composé de seize membres, et le Séminaire des missions étrangères relevant de Saint-Sulpice, à Paris, se sont plaints des empiétements de l'évêque sur leurs droits et prérogatives. C'est toujours la vieille querelle du clergé régulier et du clergé séculier suscitée par la diversité des intérêts. L'évêque, Mgr de Laval, qui se sentait appuyé et bien en cour, avait fait rejeter leur requête que nous n'avons pas, mais qu'il est facile de se représenter. Les RR. Pères évincés de leurs réclamations ne se tiennent pas pour battus, et re-

(1) Manuscrit in-folio de 35 c. de long, sur 23 de large, de dix pages, en deux parties: le 1<sup>er</sup> contenant 7 pages et 203 lignes, plus 61 quarts de lignes ou observations marginales d'une autre écriture que le corps du mémoire; le 2<sup>e</sup> contenant 3 pages et 83 lignes de deux écritures différentes.

viennent à la charge. Ils réclament de nouveau, afin qu'on modifie le règlement arrêté à Paris et trop favorable à M. de Québec, selon le langage du temps.

Au lieu de statuer sur cette réclamation, ce qui eût été juste, on renvoie la pièce dont nous sommes en possession à l'évêque en personne en lui demandant, à lui juge et partie à la fois, un nouvel examen, un nouvel avis : comme s'il était naturel à l'homme de se déjuger et de se donner tort à lui-même ! L'évêque à son tour envoie un mémoire où sont formulés ses griefs contre le Séminaire des missions installé à Québec, qu'il fit présenter à l'archevêque de Paris, François de Champvallon, duc et pair de France, et au confesseur du roi, le Père de La Chaize.

#### IV.

Examinons donc laquelle des deux parties, de l'évêque ou des missionnaires, avait tort ou raison, et apprécions la valeur du jugement rendu par ces deux personnages sous le nom modeste d'avis.

Le règlement auquel les missionnaires étaient tenus de se conformer renfermait onze articles; les griefs articulés sont également au nombre de onze. — Quelle en est la valeur ? Quelle en est la portée ?

L'examen détaillé des faits et des plaintes va nous l'apprendre.

Permettez-moi, Messieurs, de les passer en revue.

Le premier article est ainsi conçu : « Ils (les missionnaires) feront leur première et principale occupation de former dans le Séminaire des jeunes ecclésiastiques qui se disposent à prendre les ordres; ils pourront aller en mission conformément à leur institut du consentement de Mgr l'évêque. »

L'auteur anonyme du mémoire qui n'est autre évidemment que Mgr de Laval, précédemment abbé de Montigny, alors

évêque de Québec, se plaint en ces termes de l'inexécution de cette condition : « Ils ne font ni l'un ni l'autre : car ils ne préparent aucuns missionnaires pour les sauvages (*sic*) et l'on peut dire qu'ils forment si mal les jeunes gens pour les missions des Français qu'ils leur font perdre tout le temps à tenir des magasins, à tourner, à faire des tabernacles et autres choses temporelles, au lieu de les former à la science ecclésiastique et à la piété : Mgr l'évêque n'a pu rien avancer par ses conseils, parce qu'ils veulent faire leurs principales occupations à faire des prosélytes, et mesnager des personnes qui s'engagent dans leur maison. »

Pour comprendre quelle est la portée de cette objection ou plutôt de ce reproche, il ne faut pas perdre de vue que l'établissement des missions étrangères au Canada était de date récente; il ne comptait pas plus de dix années d'existence, ayant été fondé en 1663. Il lui fallait donc se créer des ressources. Il est à croire que le supérieur, M. de Salignac-Fénelon (1) pendant son séjour à Québec, ayant étudié les besoins du pays, avait compris que la science ecclésiastique, sans une application d'utilité pratique, réduite à elle seule, était insuffisante pour gagner à la religion des nomades avec lesquels il fallait vivre dans les forêts, des hommes qui n'estimaient que les peaux de castors, d'ours, de renards blancs, d'originaux et de bisons; voilà pourquoi il avait établi des métiers dans son Séminaire, afin de conquérir des prosélytes par un attrait que n'aurait pas eu l'étude de la théologie. Comme il est peu probable que le métier eût absolument détrôné l'étude, et qu'avant tout on avait besoin de recruter des novices par un travail attrayant, nous ne voyons guères percer autre chose, dans cette récrimination, que le dépit mal déguisé d'une autorité excessive à l'absorption de laquelle avait voulu se soustraire le directeur des missions.

De ce que l'archevêque de Paris et le Père Lachaise se sont

(1) La famille de Fénelon était fort lettrée; ce fut Antoine de Salignac, marquis de la Mothe-Fénelon qui fonda, en 1664, le collège de Magnac-Laval, en Limousin, d'où sortirent depuis Vergniaud et Dupuytren.

rangés du côté de l'évêque, en acceptant ce grief comme un fait prouvé; de ce qu'ils ont décidé, d'un ton absolu, que cet article du règlement serait exécuté *avec exactitude et incensamment*, sans faire la part des circonstances, ni du milieu dans lequel vivaient les directeurs des missions, s'ensuit-il qu'ils aient bien compris la question? N'était-ce pas plutôt un abus de la centralisation qui les inspirait et dictait leur arrêt? Ne substituaient-ils pas, en cette occasion, le despotisme administratif à la raison, à la véritable intelligence des besoins coloniaux?

Le 2<sup>e</sup> article porte que : les supérieurs et directeurs du Séminaire, (ce qui signifie probablement les professeurs), seront réduits au nombre de cinq nommés par les supérieurs des missions étrangères de Paris, et approuvé par Mgr l'évêque.

Ce supérieur était alors l'abbé de Brisacier : il s'était rendu de France au Canada, à Québec, et avait jugé à propos, sans doute après examen, de proroger dans ses fonctions le supérieur du Séminaire, en dépit de l'évêque qui l'accusait d'indiscrétion dans ses paroles et de manque de respect à son égard. Ce prélat, quoique vanté par le Père Charlevoix, devait être plus susceptible de caractère, que savant par le fond : car à en juger par son style et le négligé de son orthographe, il était mieux renté que fort sur la grammaire; mais en revanche il se piquait d'une extrême politesse, et il s'attachait à la lettre du règlement avec la ténacité d'un procureur.

Pourquoi l'abbé Brisacier disposait-il du gouvernement du Séminaire? Avait-il le droit d'instituer un supérieur? Pourquoi éludait-il le règlement? Telles étaient ses objections : en apparence Mgr de Laval avait raison ; mais dans un pays où tout était à fonder, où il s'agissait de gagner les âmes et d'opérer au risque de sa vie, la conversion de natures brutes et sauvages, était-ce bien l'occasion d'ergoter sur un règlement, de soulever des conflits d'influence rappelant les querelles du Bas-Empire?

En cette circonstance le Père Lachaise, comme s'il eût accédé à une transaction secrète de concert avec l'archevêque de Paris, qui appuyait son collègue de Québec, ne souscrivit pas à cette réclamation, ainsi qu'il avait fait pour la précédente; il

se borna à ajouter en marge du mémoire, évidemment de sa propre main, d'une écriture de vieillard : Seront nommés (les supérieurs et professeurs) par M. l'abbé Brisacier par les premiers vaisseaux — (sans doute à l'arrivée des vaisseaux de France); à cette époque, entre l'aller et le retour des flottes il ne s'écoulait pas moins de deux années.

Le 3<sup>e</sup> article est ainsi énoncé : les supérieurs de Québec ne pourront agréger aucuns ecclésiastiques (à leurs missions) sans le consentement de Mgr l'évêque. Mgr de Laval se plaint de l'observation de cette clause dans une phrase aussi peu française que peu claire, où il fait intervenir l'ordre du roi pour enchaîner la liberté du recrutement religieux. Les Pères missionnaires cherchaient à se soutenir, à vivre avant tout, à assurer un avenir à leur œuvre, quoi de plus naturel ? Le prélat dont les rentes, reposant sur de riches bénéfices en France, étaient bien consolidées, ne s'inquiétait que d'avoir un Séminaire qui fût sous sa main et à son entière discrétion.

Le Père Lachaise, un autoritaire de ce temps-là, ne pouvait s'empêcher de lui donner gain de cause.

Le 4<sup>e</sup> article ainsi formulé est assez piquant : « L'expropriation ne se fera à l'avenir que pour des sujets fort distingués et du consentement de Mgr l'évêque. »

Les RR. Pères, un peu trop âpres à la curée et trop portés pour leur maison, tenaient sans doute par tradition, à s'emparer des biens des prosélytes, quels qu'ils fussent, distingués par l'esprit ou non. — Ici Mgr de Laval intervient à propos, pour que ceux-ci jouissent de leurs pensions et revenus sans aucun accaparement. Aussi le Père Lachaise a-t-il raison d'écrire ces mots : continuera à s'exécuter.

Le 5<sup>e</sup> article est ainsi conçu : Il n'y aura aucune cure à la campagne (*sic*) unie au Séminaire que de l'autorité de Mgr l'évêque et des lettres-patentes du Roy.

Ce qui signifie en bon français qu'il était interdit aux Pères de la mission, s'ils fondaient une chrétienté, comme on disait alors, de réunir les néophytes où ils voudraient, de détacher un des leurs, afin de les diriger et de les instruire, sans l'assentiment de l'évêque. — Mais ce qui me frappe surtout, c'est le

mot de *campagne* employé à un pareil usage par la bureaucratie d'alors : le pays des Hurons et des Iroquois désigné sous le nom de campagne, entendez-vous Messieurs? Absolument comme font encore aujourd'hui les Parisiens en parlant de Niort, Rodez ou Dragnignan ! Ainsi défense et interdiction de fonder une chapelle, c'est-à-dire de convertir et de civiliser les indigènes sans l'assentiment de l'évêque et les lettres-patentes du roi ! Quelle intelligence des lois de la colonisation, et quel respect du libre arbitre !

Le Père Lachaise, (1) toujours au nom de l'autorité, conclut à l'observation de cette clause.

6° Quant à l'union de la cure de Québec au Séminaire, les titres et procédures faites jusqu'à présent sur ce fait seront appelés à sa majesté pour être ordonné ce que de raison.

La question bien différente de la précédente était celle-ci : Qui avait fondé et doté la cure de Québec? Evidemment il y avait lieu à contester, puisqu'il y avait eu des procès à ce sujet. Mais en laissant de côté un point litigieux assez difficile à démêler, il nous semble que le curé de la ville de Québec avait tort de résider au Séminaire, si on lui fournissait un logement ailleurs, et de vouloir relever du supérieur de cet établissement au lieu de se soumettre à l'autorité de l'évêque. Ce prélat devait avoir le dessus dans ce conflit, ou il n'était plus rien, par conséquent on avait raison de décider que l'évêque ferait desservir cette cure par le sujet le plus propre à cet emploi. Mais que signifient ces mots? « En attendant que l'union soit revêtue de toutes les formalités nécessaires. » Y avait-il une arrière-pensée de tourner la difficulté, ou voulait-on susciter aux RR. Pères une chicane de procureur?

N'y avait-il pas eu des donations ou des fondations à titre spécial, et craignait-on les procès?

Dans le 7° article du règlement, il s'agit d'une répartition de fonds sans doute alloués par le gouvernement de la métropole ;

(1) Le Père Lachaise, dont le nom était François d'Aix, provincial de l'ordre des Jésuites, petit-neveu du P. Cotton, confesseur de Henri IV, eut part à la révocation de l'édit de Nantes : il se déclara contre les Jansénistes, et contre Fénelon dans la querelle du Quiétisme.

il est ainsi formulé : « les quatre mille francs seront divisés en trois portions égales ; l'une pour les prêtres du Séminaire, et les deux autres pour les curés et les bâtiments des églises, suivant l'état de distribution qui en sera fait par le seul évêque, ainsi que sa majesté l'a ordonné. »

C'était tenir une juste balance entre les missionnaires et Mgr de Québec, il faut en convenir.

Il y avait eu débat en France pour une somme de 4,000 livres entre le Séminaire et l'évêque : on trancha le différend en assignant un tiers aux prêtres des missions, et les deux autres tiers pour les curés et les bâtiments des églises. A ce sujet, Mgr de Laval qui était un opulent bénéficiaire, riche sans doute aussi de sa fortune personnelle, fit de grandes dépenses de construction : tandis qu'il élevait des édifices en vue des fidèles présents et à venir, les missionnaires conquéraient des âmes au risque de leurs vies, en s'aventurant dans la profondeur d'immenses forêts. Le même prélat, beaucoup plus préoccupé du temporel que du spirituel, fait observer que le Séminaire de Québec possédait de 12 à 15,000 livres de rente, que la cure de la même ville en rapportait 2,000. — Ainsi, au milieu d'un pays pauvre, mal soumis, non encore défriché, enveloppé d'ennemis, il ne pensait qu'à bâtir des églises et des presbytères, sans savoir s'ils seraient jamais remplis, comme on eût fait dans une colonie populeuse et florissante, comme s'il eût été en France, au milieu d'une population soumise et façonnée depuis quinze siècles au christianisme et à ses dogmes.

Mgr de Laval avait amené de France huit jeunes ecclésiastiques que les missionnaires n'avaient pas voulu recevoir dans leur Séminaire, à moins de 400 livres de pension, ce qui était cher, en apparence, pour ce temps-là. Je dis en apparence, car la vie pouvait-elle être facile dans une colonie où faute de culture et d'industrie, l'on tirait presque tout de la mère-patrie ainsi que les lettres adressées, à cette époque, à des négociants de Niort et de la Rochelle en font foi.

Était-ce une raison pour se plaindre de l'avidité des RR. Pères ? Ce grief n'est donc fondé qu'en apparence. — Ici on propose une transaction, par laquelle l'évêque pourra tou-

cher les revenus de la cure, mais à condition qu'il donnerait mille livres au Séminaire prélevées sur le revenu de ses abbayes en France, et 800 livres pour l'entretien de deux vicaires.

On ne dit pas de quel air Mgr de Laval reçut cette proposition, ni quel accueil il fit à cet arrangement.

Le 8<sup>e</sup> article porte sur une question de préséance, qui, si elle fait peu d'honneur à la modestie des parties engagées, pouvait au moins réjouir les Algonquins et les Hurons : Le doyen-directeur refusait de céder le pas aux futurs grands-vicaires de Mgr de Québec : n'était-ce pas, selon un proverbe Espagnol, se battre pour des olives, avant leur maturité et leur récolte ?

L'article 9 offre un véritable intérêt : Le gouvernement se préoccupe, et avec raison, de procurer une retraite aux missionnaires invalides, comme il s'en était justement préoccupé, en France, à l'égard des invalides de la guerre; il veut l'imposer au Séminaire : L'évêque intervient à propos pour assurer l'indépendance des retraites. — C'était bien : mais à côté de justes prétentions, il en soulevait d'injustes et mal fondées : Jaloux de diminuer l'influence du Séminaire des missions étrangères qui l'offusquait, l'évêque voulait : 1<sup>o</sup> l'assimiler aux autres Séminaires de France, malgré la différence du but et des conditions; 2<sup>o</sup> dispenser les missionnaires invalides de loger au Séminaire; 3<sup>o</sup> Mgr de Laval prétendait que les jeunes ecclésiastiques pouvaient être élevés par d'autres que par les Pères établis dans ce but spécial, conduite dictée par la passion et la prévention; évidemment le bien ne pouvait, ne devait pas sortir d'un si misérable conflit. Pourquoi en effet l'évêque élevait-il un autre Séminaire à Montréal, poste du Haut-Canada, confiné dans une île ? n'était-ce pas afin que les novices qui en sortiraient, fussent tout entiers à sa dévotion pour s'attribuer le mérite et la gloire des conversions ?

Néanmoins on ne donna pas satisfaction à l'évêque sur ce point : une transaction eut lieu; les Pères ne furent tenus qu'à recevoir cinq prêtres invalides qui n'auraient pas la liberté d'aller ailleurs établir leurs pénates. Sur la plainte formulée, dans l'article 10, que les Pères se servaient de chanoines (ils étaient au nombre de seize) pour faire valoir leurs terres, on

les renvoya au réglemeut des conciles — décision dictée par la sagesse. — Pourtant les RR. Pères avaient-ils donc si grand tort d'utiliser un tel état-major, de vivifier des forces inactives?

Enfin Mgr de Laval qui paraît avoir eu des sentimens, sinon plus vindicatifs qu'évangéliques, au moins assez despotiques, demandait le rappel immédiat, en France, des Pères de Mézeray et Glaudelet, qui, sans doute, lui avaient déplu et avaient encouru sa disgrâce; on accéda à son désir; mais on y mit une restriction de temps. En cela le pouvoir central remplissait un rôle de sage modération. L'évêque fut plus heureux dans la revendication de sa bibliothèque. On ne dit pas depuis quand elle était détenue par le Séminaire, ni à quelle occasion, ni quelle en était la provenance. S'il est juste de rendre à César ce qui appartient à César, en toute autre circonstance, ne pourrait-on pas dire à ce sujet, que les livres, réservoir des sciences et flambeaux des lumières accumulées par les générations, devraient en cas de déshérence, être dévolus à qui sait en faire le meilleur usage.

Tel est, en résumé, le mémoire dont je viens, Messieurs, de vous donner l'analyse, sinon l'imparfaite esquisse. Si d'après cet aperçu, vous n'avez pas jugé indigne de votre attention une lutte qui concerne les intérêts d'une colonie dont, j'en suis sûr, pour ma part, tout Français ressent et déplore encore aujourd'hui la perte, je croirai que mon but est atteint, que mon travail est déjà suffisamment récompensé.

V.

Encore un mot avant de finir; ce sera l'épiphonème de cette description : A l'époque de la dernière exposition universelle, me trouvant à Paris, un heureux hasard me fit rencontrer, au Palais-Royal, un aimable étranger qu'un intérêt de curiosité bien légitime avait amené du Canada en France, par un paquebot anglais. M. Médéric Langton, rédacteur, à Montréal, de l'*Union Canadienne*, conversa longtems avec moi (moins

encore que je le souhaitais), sur le brillant spectacle que l'industrie française, l'industrie européenne, offraient à son admiration. Je profitai de cet entretien pour lui rappeler les liens de toutes sortes qui unissent sa patrie avec la nôtre, surtout avec nos provinces occidentales.

« Je n'ai pas oublié, me répondit-il, en très-bon français, que la race, la langue et la religion nous rattachent à la France ; je sais que notre histoire fut commune avec la vôtre pendant plus de deux siècles ; ma famille même est originaire de la France, malgré la consonnance de mon nom. — Eh bien, ajoutai-je, qui empêcherait de relier au tronc la branche si fatalement détachée, en 1763, et de substituer par le fait, comme dans vos affections, Paris à Londres. — La liberté, reprit-il, sans parler du commerce, est un bien si précieux qu'on ne saurait le payer trop cher. — Mais l'avez-vous cette liberté avec la domination de l'Angleterre ? — Croyez-vous que nous la trouverions mieux sous le régime français ? (sous l'Empire, en 1868). Les lois de votre pays sont plus gênantes, plus tracassières que les lois anglaises, quoique celles-ci ne soient pas parfaites. — Mais notre législation peut se modifier avec des institutions plus libérales. — Peut-être, fit-il, en baissant la voix, y aurait-il un moyen terme pour tout concilier. »

Et comme j'insistais, il me donna à entendre qu'il flottait indécis, avec la majorité de ses concitoyens, entre le projet d'une annexion aux Etats-Unis, ou d'un accord avec le gouvernement français (1).

On sait qu'un rapprochement en ce sens eût été possible, lorsque le Canada envoya quelques-uns de ses plus nobles enfants pour s'incorporer aux zouaves pontificaux, cette élite des braves, afin de défendre la cause du Saint-Père.

Maintenant que reste-t-il à faire ? — Désormais nous sommes avertis. — A la France ancienne, par sa plume et son épée, de réaliser dans l'avenir les aspirations de ces généreux fils de la Nouvelle-France, de nos frères du Nouveau-Monde !

(1) La population du Canada s'élève aujourd'hui à 1,500,000 habitants.  
— Cf. avec l'Algérie.

POUR PARAÎTRE INCESSAMMENT

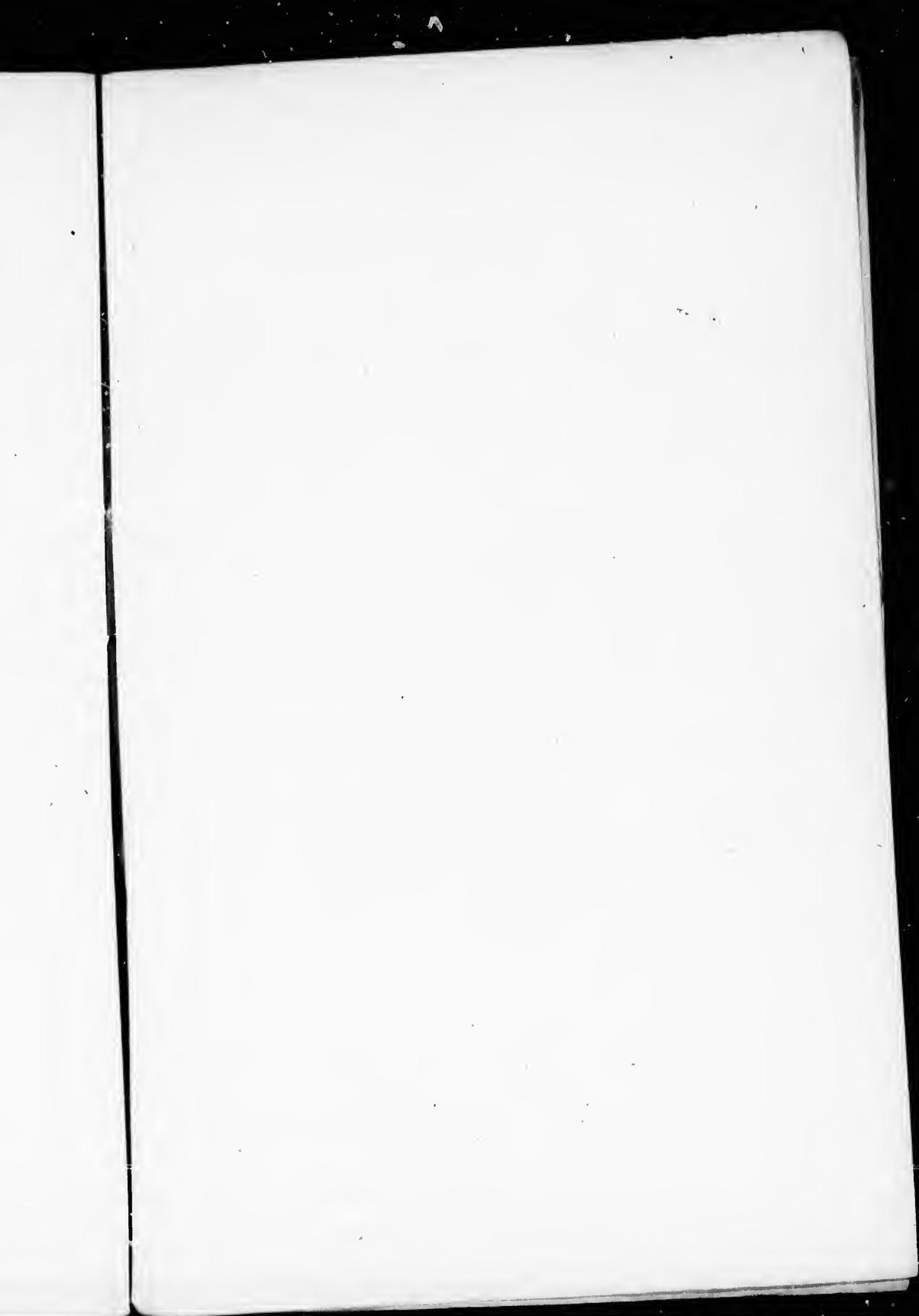
OUVRAGE DU MÊME AUTEUR :

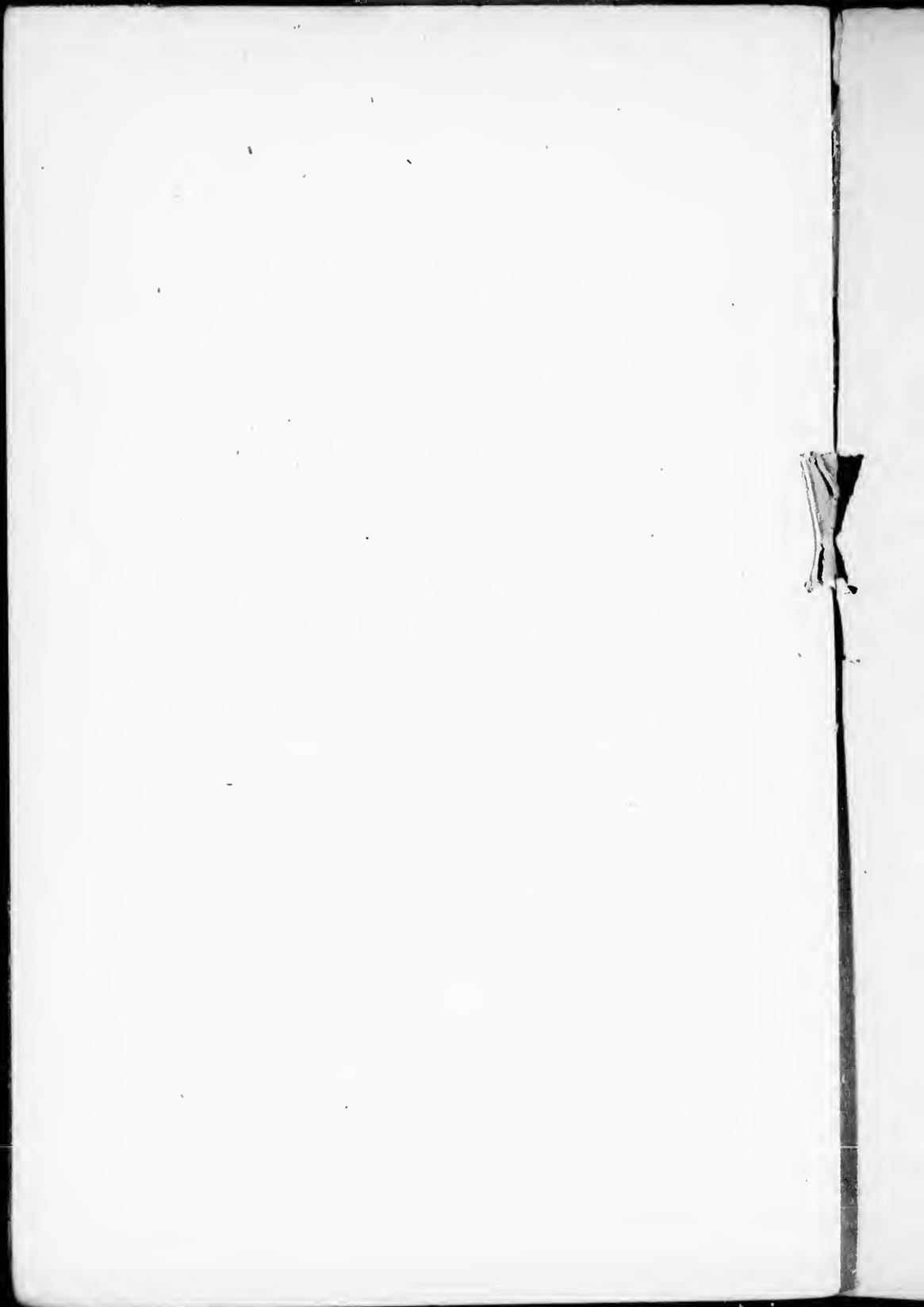
## HISTOIRE DE LA RACE FRANQUE

DANS SES RAPPORTS AVEC L'EMPIRE ROMAIN,  
DE L'AN 50 AVANT JÉSUS-CHRIST A L'AN 500 DE NOTRE ÈRE.

---

Saint-Maixent, Typ. Ch. Réversé.





3706

POUR PARAÎTRE INCESSAMMENT

OUVRAGE DU MÊME AUTEUR :

# HISTOIRE DE LA RACE FRANQUE

DANS SES RAPPORTS AVEC L'EMPIRE ROMAIN,

DE L'AN 50 AVANT JÉSUS-CHRIST A L'AN 500 DE NOTRE ÈRE.

---

Saint-Maixent, Typ. Ch. Reversé.

